COMPTE-RENDU DE REUNION INSTITUTIONNELLE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Ecole (nom et coordonnées) | Cycles concernés | Date de la réunion |
| Elémentaire de Bessines  Place de la mairie | Cycle 2 x  Cycle 3 x | 12/06/2018 |

Président de séance : C Leblanc Secrétaire :

|  |
| --- |
| Présents et émargements :  Mr le Maire Mmme Harymbat, conseillère chargée des affaires scolaires  Mme Rousseau, Mme Ajorque, Mme Gouin, Mme Bonnomeau, Mme Courtot, Mme Heinen, Mme Beauchard, Mme Dupin.  Mme Benabdi, Mme Bobeau, Mme Leblanc, Mr Jude |
| Absents :  Mme Grolleau, Mme Diot, Mme Ragueneau |

|  |  |
| --- | --- |
| TYPE DE REUNION | ORDRE DU JOUR |
| Conseil d’école x  Conseil de Cycle  Conseils des maîtres  Autres : ……………………… | -Effectifs rentrée 2018  -Présentation du projet d’école  -Bilan des comptes (compte mairie et coopérative scolaire)  -Remerciements et Demande de de travaux (Vigipirate ;;;)  -Exercices PPMS  -Gestion de crise  -Fermeture de l’école  -Stage RAN (Remise A Niveau)  -Enquête ELFE  -Constitution du bureau des élections pour 2018/2019….  -Questions diverses  Pièce jointe circulaire n°2014-088 du 9 juillet 2014 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Idées principales débattues**  **-Effectifs**  Répartition des classes   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | CP | 21 | 21 |  | | CE1 | 24 | 24 | Dont 1 enfant issu directement de GS | | CE1/CE2 | 10 + 15 | 25 |  | | CE2/CM1 | 6 + 20 | 26 |  | | CM1/CM2 | 4 + 24 | 28 |  | | Total | 124 | 124 |  |   La composition des classes sera affichée la première semaine de juillet.  **-Présentation du projet d’école**  Un nouveau projet d’école a été élaboré par l’équipe élémentaire.  Il s’articule autour de 3 axes principaux.  Ambition 1 : Construire des apprentissages durables  Ambition 2 Accompagner l’élève dans la construction de son parcours  Ambition 3 Ouvrir l’école : développer des liens avec ses partenaires, conforter la confiance  Les fiches actions sont en cours d’élaboration par l’équipe enseignante  **-Bilan Compte Mairie**  Budget alloué pour l’année scolaire 2017/2018 67,00€ par élève pour les 133 élèves de l’école soit 8911,00€  2714,00€ ont été consacrés aux projets et sorties scolaires  513,58 € ont été consacrés à des achats en librairie (manuels pédagogiques notamment)  Sur les 6197,00€ consacrés aux fournitures, 5750,27 € ont été dépensés, Reste 446,73€ pour la fin de l’année scolaire, solde à confirmer par la mairie, conformément à notre demande de février.  Pour l’année 2018/2019, comme nous le faisons tous les ans pour bénéficier des prix préférentiels de la société Frimaudeau, les commandes de rentrée ont été faites et livrées pour une bonne part. Le montant global est de 1699,36 €. Elle comprend les fournitures des classes et les fichiers  La dotation annuelle de la mairie est reconduite pour l'année 2018/2019, à hauteur de 67€ par élève, sous réserve du vote par le conseil municipal.  **-Commandes**  L’année dernière nous avions avec Pauline effectué une partie des commandes annuelles fournitures après du fournisseur Fiducial, suite à une injonction faite par la mairie.  Conclusion pour cette année :  Les difficultés évoquées l’année dernière ont perduré cette année, c’est pourquoi les commandes de fournitures ne seront plus passées chez Fiducial pour l’école élémentaire  Cependant Mr Bris, commercial de Frimaudeau, se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.  **-Bilan Coopérative scolaire**  Le compte de la coopérative scolaire présente un solde positif de 2968,30€.  Son financement provient de la mairie (2714€), de l’APE (environ 4000€), du subvention association de la mairie (240€) et de la photo de classe (270€).  **-Exercice PPMS**  Exercices incendie faits les  15/09/2017 RAS  24/11/2017 : remarque sur le lieu du rassemblement depuis la pose des grilles qui doit ou non être déplacé (temps 1min38 pour le bâtiment principal et 48 s pour les CM2)  23/03/2018 : Evacuation faite avec sortie sur le parking, donc derrière les grilles (temps 2min22 pour le bâtiment principal et 2 min pour les CM2)  Exercices confinement faits le  13/10/2017 scénario transports de matières dangereuses. Remarque : le signal sonore n’a pas été entendu.  30/03/2018 scénario confinement attentat : signal d’avertissement n’a pas été entendu par 3 classes. Il manque un signal de fin d’exercice ou d’évènement.  27/04/2018 scénario s’échapper, évacuation silencieuse temps d’évacuation 3 min pour les CM2, 10 min pour les 4 autres classes (temps relativement long, qui surprend les membres du Conseil d’Ecole), les consignes ont été respectées, le silence globalement respecté lui aussi, sortie rapide sans précipitation, exercice et pointage fait uniquement pour l’école élémentaire, le signal de fin d’alarme s’est fait par oral auprès de chaque classe. Présence inopinée des gendarmes.  Remarques :  La classe de CM2 a soumis lors des exercices l’idée d’un signal lumineux dans les classes pour les exercices Vigipirate, à savoir une lumière rouge au-dessus de chaque tableau blanc.  Depuis la pose de la clôture autour de l’enceinte scolaire au retour des vacances de Novembre 2017, l’évacuation des classes du bâtiment principal se fait par le portail donnant sur le parking du bas.  Nous réitérons notre demande de la pose d’un portillon pour permettre l’évacuation des 4 classes du bâtiment principal vers le lotissement du haut.  Pour information, le dossier PPMS a été transmis à la mairie.  **-Gestion de crise**  Suite à une animation pédagogique, de3h, à l’attention des directeurs, un document est mis en place dans l’école, y compris en cas d’absence du directeur. Le document est mis en place dans le placard des enseignants. Il a pour objectif de mettre en place une cellule de crise en cas de nécessité (ex PPMS). Elle se met en place dès que nécessaire afin de permettre de gérer les urgences et les communications.  **-Travaux**  *Remerciements*  Vérification et changement des néons dans les classes et le couloir  Rebouchage des trous de la pente en ciment menant au plateau  Mise en place des 3 bancs demandés par le conseil des enfants  *Demandes*  Changement/mise en place d’un placard dans le couloir photocopieur permettant le rangement de classeurs (demande déjà formulée l’année dernière)  *CR du conseil du 08/06/2017*  *-Demande d’un réaménagement du couloir des enseignants côté élémentaire :Nous demandons la suppression du plateau qui servait à poser le Minitel, et du placard actuel qui accueille la poubelle. A la place nous demandons la réalisation ou la pose d’une colonne de rangement pour les classeurs, téléphone.. mais d’une largeur réduite pour permettre ensuite la pose d’un tableau supplémentaire à côté de celui existant, car nous avons des informations en grand nombre à afficher….*  Comme tous les ans :  le ménage de l’école y compris les placards, Ménage des 5 classes  Dans le cadre du départ de Mme Delage sur le poste d’entretien des classes de l’élémentaire, le remplacement est assuré par l’entreprise SOLNET. Nous réitérons les remarques que nous avions déjà formulées lors des derniers remplacements par cette entreprise ; à savoir une difficulté de transmission des informations et donc de ce qui est à faire…..  le détartrage des robinets des WC et de l’ensemble des classes et la révision de la pression,  le grillage du plateau, y compris derrière le but côté rue en hauteur et sur le sol sur tout le pourtour.  La mise en place d’une poubelle pour éviter les déchets sur le plateau au retour des vacances et des week-ends  **-Fermeture de l’école**  Lors du premier conseil d’école de cette année, commun aux deux écoles maternelle et élémentaire, Mr Vergnes a évoqué l’installation d’un grillage autour de l’école. Nous n’en avions pas été informé auparavant.  Mr le maire a fait passer un mot concernant les élèves qui arrivent le matin avant 8h35 et qui entrent dans l’enceinte scolaire sans venir à la garderie.  Des panneaux ont été apposés aux deux entrées indiquant l’interdiction de fumer passer les portails et les chiens ne sont plus autorisés non plus. La structure scolaire relève des prérogatives de Mr le Maire, donc cette zone également.  Question :  Mme Harymbat nous a signifié qu’elle ne savait pas si cette zone pouvait être utilisée comme cour de récréation.  Des personnes la traversent y compris sur le temps scolaire, parfois à vélo.  La fermeture de l’enceinte ne peut être assurée par l’équipe enseignante de l’élémentaire. La sortie se fait toujours à la porte de chaque classe.  Une idée est proposée par un membre de l’équipe : la pose d’un visiophone avec une sonnerie pour chaque classe et un bouton de déverrouillage dans chaque classe, sans oublié le périscolaire (pour les entrées en journée). Cela nécessite également qu’il y ait une entrée pour l’école élémentaire et une autre pour l’école maternelle. Cela ne modifierait en rien les modalités de sortie qui se feraient toujours à la porte de chaque classe.   * Il apparaît nécessaire de redéfinir le périmètre de l’école, tant pour des raisons de responsabilité, d’assurance que pour les exercices de PPMS. Ce travail, entre la mairie et l’équipe enseignante, doit se faire lors d’une réunion de travail dédiée.   **-Stage de réussite (ou RAN Remise A Niveau)**  Comme chaque année, un stage d’une semaine est proposé pour les élèves des classes de CM1 et CM2 la première semaine des vacances de printemps et la dernière semaine d’aout. Cette année 4 élèves de CM1 en ont bénéficié. La classe de Mme Leblanc a été mise à disposition par Mr le Maire, ainsi que celle de Mr Jude, pour permettre si nécessaire le ménage. L’enseignant est un enseignant externe à l’équipe scolaire.  **-Evaluation ELFE (évaluation du niveau de lecture)**  Une étude sur le plan national est menée depuis quelques années sur une cohorte d’élèves sélectionnés sur l’ensemble de la France. Un dossier est directement envoyé aux familles qui doivent se manifester auprès de l’enseignante de CP. Pour information nous ne détenons pas le nom de l’élève concerné. A ce jour une seule famille s’est fait connaître. Nous savons cependant que 5 familles en tout sont concernées sur l’école. Il s’agit de tests à faire passer par l’enseignante et à renvoyer à ELFE. En attente des 4 autres familles…  **-Constitution du prochain bureau des élections des parents d’élèves pour la rentrée 2018**  Comme tous les ans les élections des parents d’élèves auront lieu. Je ne connais pas encore la date des élections. Cependant, il est nécessaire de constituer un bureau chargé de mener à bien ces élections et je demande le nom d’une personne référente qui devra me communiquer la liste des 10 parents qui se présenteront, titulaires ou suppléants. Je précise également que l’information, bien que relayée par les enseignants lors de la réunion de rentrée, est à concevoir par les parents élus de cette année, qui doivent communiquer auprès de l’ensemble des parents de l’école.   * Mme Céline GOUIN assurera le relais pour la rentrée 2018.   **-Questions diverses**  - PEDT (Projet Educatif Territorial) : intervention de la mairie  Le PEDT, non obligatoire, formalise une démarche entre l’école et le périscolaire afin de proposer un parcours éducatif cohérent aux élèves. Il permet d’obtenir des aides de la CAF et un taux d’encadrement plus élevé en périscolaire.  Mme Harymbat propose le renouvellement pour 1 an du précédent PEDT. Voté à 10 voix sur 12.  Le PEDT est à retravailler à partir de 2018/2019, en lien avec le projet d’école.  Les enseignants découvrent le PEDT lors de ce conseil d’Ecole. S’ils en saisissent bien la finalité, ils s’inquiètent du temps à y consacrer et de l’injonction qui leur est faite d’y travailler.  Mme Leblanc en profite pour indiquer les difficultés de cohabitation entre le périscolaire et l’école, portant sur l'occupation des locaux, le rangement et le respect des règles communes.  -sortie d’école  Un enfant de 6 ans a prétendu être autorisé à quitter l’école seul et est parti seul de l’école, sans autorisation.  Il n’y a heureusement eu aucune conséquence fâcheuse.  Mme Leblanc rappelle que la responsabilité de l’enseignant ne peut être engagée : cf circulaire 2014-088 du 09/09/2014 jointe à ce CR et qu’à ce jour, aucune autorisation de sortie d’école n’est à renseigner par les parents (les documents remplis par les parents en début d’année concernent les personnes à prévenir en cas d’urgence).  Néanmoins elle regrette cet incident fâcheux, contraire au fonctionnement habituel de l’Ecole de Bessines.  Proposition est faite d’inscrire dans le règlement intérieur de l’Ecole la mention expresse que toute sortie de l’école est interdite, sauf demande contraire des parents. Un signe visuel facilement interprétable serait positionné sur le cahier de liaison de l’enfant, en fonction de l’option retenue, qui ne laisserait pas de place au doute, et ce dans le respect de la règlementation  -Travaux Ecole (intervention de la Mairie)  D’importants travaux vont être engagés sur les bâtiments de la mairie et des écoles.  Un premier lot de travaux concerne la mairie et débutera en septembre. Les bureaux de la mairie déménageront provisoirement aux Fruitières (ancienne poste) et à l’espace Noisy (salle des mariages).  Un second lot concerne les écoles : mise aux normes, en sécurité, accessibilité, isolation, aménagements.  Une réunion publique sera organisée courant septembre 2018 pour présenter plus en détail les modalités de ce chantier.  -repas végétarien/végétalien à la cantine (intervention de la Mairie)  Aucune obligation ne peut être faite au personnel de cantine de veiller au respect de tel ou tel régime alimentaire, hors PAI.  Pour rappel, la cantine est non obligatoire. |
| **Pièce jointe : circulaire N° 2014-°88 du 9/7/2014** |
|  |
| **Points devant être abordés à la prochaine réunion prévue le** :  -Prochain conseil d’école  Demande que la réunion ait lieu dans la salle du conseil municipal. |